

CONTINUITÉ DU SERVICE PUBLIC : NOS AGENTS AU RENDEZ-VOUS !

Réau le 08 Janvier 2026

LE COURAGE AU CŒUR DE LA TOURMENTE

Depuis le lundi 5 janvier 2026, des **conditions météorologiques extrêmes** frappent notre région. Alors que les autorités préfectorales multipliaient les appels à la prudence et recommandaient de limiter tout déplacement face aux risques avérés de neige et de verglas, **les personnels de toutes filières ont répondu présents.**

Bravant les dangers, parfois au péril de leur propre sécurité, ces agents ont tout mis en œuvre pour rejoindre leur poste. Grâce à leur sens du devoir et à un professionnalisme sans faille, **la mission de service public pénitentiaire a été intégralement maintenue.** Une fois de plus, la sécurité de la société a été assurée par celles et ceux qui sont sur le terrain, et ce fait ne doit pas être minimisé.

L'ENGAGEMENT NE DOIT PLUS ÊTRE BANALISÉ

Pour **le bureau local UFAP UNSa Justice**, cet engagement exceptionnel ne peut être considéré comme allant de soi. On ne peut pas, d'un côté, exiger la continuité du service et, de l'autre, fermer les yeux sur les risques réels pris par les agents pour faire tourner l'institution.

L'indifférence n'est pas une réponse. Nous refusons que le professionnalisme et le courage de nos collègues soient oubliés sitôt la neige fondue. **L'engagement doit être reconnu, pas banalisé !**

UNE RECONNAISSANCE CONCRÈTE ET IMMÉDIATE

Le bureau local UFAP UNSa Justice exige que l'établissement prenne la pleine mesure de cet héroïsme quotidien. Nous revendiquons pour ces personnels une **reconnaissance** à la hauteur des contraintes subies :

- ➔ **Une reconnaissance administrative**
- ➔ **Des mesures compensatoires adaptées**
- ➔ **Une valorisation réelle** du sens du service public et de l'engagement.

Le courage mérite une récompense, pas l'indifférence de la hiérarchie.

Le bureau local UFAP UNSa Justice restera mobilisé et ne lâchera rien tant que ces personnels n'auront pas obtenu la reconnaissance légitime qu'ils méritent.

Le Bureau Local